



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Mme Roselyne Bachelot-Narquin

**Ministère de la Santé et des Sports
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP**

Mercredi 25 novembre 2009

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs mois, nous avons été alertés à répétition sur le cas de personnes malades, atteintes de pathologies particulièrement graves (sclérose en plaques, myopathie, maladie de Crohn...), qui ont recours au cannabis pour soulager leurs douleurs. Ces personnes se sont vues embarquées en garde à vue, saisir leur matériel de culture, et ont même été condamnées.

Or, la question des usages thérapeutiques du cannabis est désormais bien connue. Ainsi que vous le savez, leur légalisation a été décidée par référendums populaires – avec de larges majorités, de plus de 70% des voix –, dans plus d'une dizaine d'Etats américains depuis une quinzaine d'années. Récemment le gouvernement fédéral de Barack Obama a, de plus, décidé de ne plus intervenir contre la volonté des législateurs régionaux, franchissant le cap d'une légalisation complète dans ces Etats. On attend pour très bientôt l'adoption de mesures similaires dans une quinzaine d'Etats supplémentaires. Et ce seront ainsi plus de la moitié des Etats-Unis qui vivront sous un régime de légalisation contrôlée, à des fins thérapeutiques, du cannabis.

Cela fait plus de trente ans maintenant que l'on redécouvre ce très ancien remède de la pharmacopée universelle. Les témoignages et les études s'accumulent, et le bilan clinique du cannabis s'avère extrêmement positif dans nombre de pathologies, dont de nombreuses affections lourdes, par exemple pour accompagner les traitements anti-cancéreux et anti-sida.

Vient de paraître en français un excellent ouvrage qui fait le point sur ces questions, *Cannabis en médecine*, aux éditions Indica, que nous ne saurions que trop vous recommander.

Nous sommes un certain nombre de citoyens à considérer depuis longtemps qu'en ne réformant pas le statut des usages thérapeutiques du cannabis, le législateur se rend coupable de non-assistance à personnes en danger.

Aujourd'hui, lorsque la police française s'amuse à faire du chiffre en persécutant les malades, il s'agit concrètement de mise en danger d'autrui. Nous avons pu recueillir plusieurs témoignages de personnes ayant eu à souffrir de rechutes ou d'aggravations de leur état clinique, suite à l'intervention de la police qui leur retire ce qu'il faut bien considérer comme leur médicament.

Soulignons le caractère particulièrement odieux de ces interventions chez des individus qui ne font pas mystère de leur pratique, et qu'il est bien facile de trouver. Manifestement, cette vague d'interpellations qui s'est abattue chez des malades procède de la politique du résultat réclamée au sommet de l'Etat. C'est lamentable.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <csf2009@free.fr> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

Scandaleux également le fait que la police n'hésite pas à placer en garde à vue pour interrogatoire dans ses locaux, des personnes malades, parfois atteintes de mobilité réduite.

Pire encore le fait que soient saisies les installations pour cultiver en intérieur – en placard – ces plantes qui soulagent. Interpelée, et généralement relâchée au bout de quelques heures, la personne victime d'une telle intervention sera consécutivement privée de ses remèdes. Exposée à devoir s'approvisionner au marché noir, elle y trouvera très difficilement la qualité de produit dont elle a besoin pour un usage efficace – et parfois manquera tout simplement des moyens financiers pour s'approvisionner ainsi.

Des moyens financiers, il lui en faudra pour racheter une nouvelle installation. Et des mois pour attendre de pouvoir consommer à nouveau sa production. Pendant ce laps de temps, son état de santé se dégrade.

C'est aussi simple que ça. Et c'est pour cette raison que nous vous alertons.

Ce 15 octobre, devant le juge, comparaisait un de ces malades, dont plusieurs docteurs ont confirmé l'utilité de son usage de cannabis. Il déclarait alors « qu'il est urgent de [lui] rendre son médicament : c'est vital ». En effet, atteint par la sclérose en plaque, cet homme utilise les sommités des plants de cannabis pour supporter les douleurs au quotidien que la maladie lui fait subir. Privé depuis plusieurs mois de son remède, il témoigne du retour de fièvres et de douleurs qu'il maîtrisait mieux avant que l'intervention policière ne le prive de son installation...

Certes, cette pratique de l'auto-culture est toujours condamnée par la loi qui interdit totalement la production de cannabis comportant les principes actifs, y compris à des fins thérapeutiques.

Dans l'attente d'une légalisation – urgente et nécessaire – de l'utilisation thérapeutique du cannabis, nous vous demandons instamment de réfléchir à la possibilité d'une circulaire ministérielle pour expliquer aux services de police et à la justice qu'il n'y a pas lieu de persécuter les personnes malades qui, cultivant chez elles les plantes dont elles ont besoin, ne suscitent aucun désordre public légitimant de telles interventions.

Pour ce qui nous concerne, sans attendre la réforme à venir des lois, nous vous informons que le collectif *Cannabis Sans Frontières (alternative écologique)* – *Mouvement pour les Libertés* soutient l'initiative citoyenne « Secours vert », un club compassionnel qui apporte une aide d'urgence aux personnes atteintes de maladies graves qui recourent au cannabis pour se soigner. Cet appel à la désobéissance civile est une réaction face à l'urgence humanitaire.

La prohibition des drogues serait fondée sur des motifs de santé publique. C'est au nom de la santé publique que nous vous demandons aujourd'hui d'agir.

Encore une fois, ces lois relèvent d'une politique de « non-assistance à personnes en danger », et leur mise en œuvre inconsidérée, à laquelle on assiste ici, correspond manifestement à une mise en danger de personnes fragiles.

Madame la Ministre,

Nous vous adressons cette lettre, afin de nous assurer qu'au plus haut sommet de l'Etat, cette information sera parvenue. Nous espérons qu'en conséquence toutes les dispositions nécessaires seront mises en œuvre pour remédier à la situation dramatique qu'aujourd'hui nous dénonçons.

Dans l'attente de votre réponse, nous sommes à votre disposition pour compléter ces informations.

Veuillez recevoir, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le collectif Cannabis Sans Frontières

Farid GHEHIOUECHE – Laurence PESSI

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <csf2009@free.fr> ; <http://cannabissansfrontieres.org>